

mois, un membre du cabinet socialiste de Grande-Bretagne, occupant le même poste que le ministre des Finances, a volontairement démissionné, sans que l'opposition ne l'exige, parce qu'il avait dévoilé par inadvertance, certains secrets à un journaliste, une quinzaine de minutes avant d'exposer son budget à la Chambre. S'il a agi ainsi, ce n'est pas qu'il eût accompli un acte honteux, qu'on voulût le répudier, ou qu'on ne l'estimât pas, mais parce qu'il respectait la constitution plus que sa propre peau.

L'hon. M. ABBOTT: Cela n'a rien à voir à la constitution. Sa déclaration n'était pas publique; la mienne l'était. Il y a une différence. J'ai formulé publiquement ma déclaration à la population canadienne, tandis que le ministre britannique a fait des confidences à un journaliste.

M. MERRITT: C'est de plus en plus faible.

L'hon. M. ABBOTT: C'est ce qu'on appelle une fuite de secrets officiels.

M. MERRITT: De plus en plus faible.

L'hon. M. ABBOTT: Je réplique tout simplement à l'honorable député qui tente d'établir une analogie, alors qu'il n'y en a pas.

M. SKEY: Le ministre vient de dire que la prochaine fois, il s'en ouvrira aux journaux.

L'hon. M. ABBOTT: Ce sera une déclaration remise à tous les journaux et non à un unique reporter. Ce sera encore une déclaration publique.

M. MERRITT: Le ministre a dit que la prochaine fois il procédera par communiqué aux journaux.

L'hon. M. ABBOTT: J'ai dit pour rire que, la prochaine fois, j'adresserais peut-être une déclaration aux journaux.

M. MERRITT: Je le sais, mais le ministre badine trop. J'espère que nous arriverons à lui faire comprendre qu'il n'y a pas de quoi se divertir.

L'hon. M. ABBOTT: Si je suis intervenu, c'est uniquement pour signaler qu'il cherchait à établir une analogie qui n'existe pas.

M. MERRITT: Je reconnais que les deux situations ne sont pas du tout les mêmes.

L'hon. M. ABBOTT: J'ai formulé ma déclaration afin que tous les Canadiens sachent ce qu'on avait en vue.

M. MERRITT: Comme vient de le faire observer un honorable député, Gottwald n'a pas procédé autrement: il a formulé une déclaration afin que tous les Tchécoslovaques sachent ce qu'on avait en vue.

L'hon. M. ABBOTT: Verbiage! Dégoisement!

M. MERRITT: Dégoisement!

Des VOIX: Oui.

Des VOIX: Très bien!

Une VOIX: Cela peut coûter cher.

M. MERRITT: Je tiens à dire que je ne parle pas à la légère. Je ne considère pas la constitution comme une chose de peu d'importance.

L'hon. M. ABBOTT: Le ministre non plus.

M. MERRITT: Je prévient le ministre que je ne permettrai pas que les choses en restent là.

L'hon. M. ABBOTT: L'honorable député peut se servir de son vote tout comme les autres membres de la Chambre.

M. MERRITT: Le ministre prétend qu'il n'y a aucune analogie entre l'affaire Dalton et son propre cas.

L'hon. M. ABBOTT: Je n'en vois aucune; il peut y en avoir, mais je n'en vois pas.

M. MERRITT: La différence, c'est que la faute était moins odieuse dans l'affaire Dalton, car la Chambre était alors réunie. Le chancelier a agi par distraction, mais sa faute n'a entraîné aucune suite fâcheuse; il n'y a eu ni perception d'impôts ni spéculation. Cependant, il a résigné son poste immédiatement, car il avait conscience d'avoir mal agi. Il sera probablement réintégré dans ses fonctions. La carrière du ministre ne subirait qu'une fort brève interruption, s'il respectait la constitution. Alors que dans l'affaire Dalton, on a laissé filtrer une nouvelle relative au budget, dans celle qui nous occupe, le ministre a délibérément dédaigné le Parlement: dans un cas, il y a eu une fuite, mais dans l'autre, il s'est produit ce qu'on pourrait appeler un déluge. C'est peut-être là la distinction à laquelle songe le ministre. Je n'en dis pas plus long sur le sujet pour le moment. Je regrette que le ministre ne se rende pas compte du danger que sa façon d'agir a pu faire courir à la stabilité de notre constitution. Je suis peiné d'avoir été forcé de soulever la question comme je l'ai fait, mais j'ai cru de mon devoir d'être brutal, car jamais nous n'avons eu à faire face à une question aussi grave et aussi importante depuis que je suis membre de la Chambre.

L'hon. M. ABBOTT: Depuis très peu de temps, en somme.

M. KNOWLES: On entend ce soir beaucoup de rires et de moqueries venant des banquettes